

HISTORIQUE ANCP&AF - Avril 2020

L'acte de naissance de la fonction de conseiller pédagogique :

Dans les années 1950/1960 jusqu'en 1970 trois institutrices et instituteurs sur quatre ne passaient pas par l'Ecole normale et débutaient directement leurs fonctions après le baccalauréat, sans aucune formation initiale. C'est dans ce contexte que naît l'association ...

Le 27 octobre 1960 une circulaire institue la NOMINATION DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES chargés d'apporter aide et soutien aux nombreux instituteurs remplaçants. (B.O. N°31 du 10 nov.1960)

En 1961 une circulaire stipule la création de postes de conseillers pédagogiques en affirmant « la mission d'assurer le perfectionnement pédagogique de maitres remplaçants de l'enseignement public. » (B.O. N°8 23 février 1961)

En janvier 1962, les conseillers pédagogiques de la Vienne, animés par **Edmond JAUNET**, transmettent un état des lieux sur les conditions de recrutement, de nomination et de rémunération des conseillers pédagogiques au ministère par voie hiérarchique, mais aussi aux syndicats et lancent une information en direction de leurs collègues de l'académie de Poitiers. Ils les invitent à se joindre à eux pour confronter leurs situations, s'informer et se former mutuellement. En effet, aucune formation n'est prévue pour exercer cette lourde responsabilité...

Dès 1965, à Poitiers sont présents, rassemblés et déjà unis, ceux qui ont entendu l'appel du président fondateur, Edmond Jaunet. Ils dessinent les premiers contours de « ***l'Amicale nationale des conseillers pédagogiques,*** » premier maillon de la longue chaîne de solidarité d'une profession encore nouvelle...

l'Association est déclarée à la préfecture de la Vienne et son inscription publiée le 30 juillet 1965 dans le N°174 du J.O. de la République .

S'associer, c'est définir un but commun. Au fil des futurs mandats, formation et entraide professionnelle seront toujours les maîtres mots des présidents de l'ANCP. Entourés d'équipes compétentes et soudées, ils opèrent successivement des choix, élaborent des politiques associatives, définissent des objectifs, arrêtent des stratégies. Mais aucune décision n'est jamais prise sans lien avec le système éducatif en évolution. Au fil des du temps, l'ANCP va se doter d'un fonctionnement en phase avec les missions assignées à l'École, apportant régulièrement sa contribution à la condition des conseillers pédagogiques. S'associer, c'est mutualiser, partager et communiquer. L'engagement de chacun des adhérents au service de tous constitue une incontournable et forte ligne directrice....

1969 voit apparaître la création *des CPC départementaux pour l'Education Physique et Sportive*. (B.O. N°48 du 18 déc. 1969). Le recrutement, l'examen et la prise en charge de leurs indemnités de déplacements relèveront de la Jeunesse et des Sports... Cette même année, L'Amicale, tout en continuant à défendre ses adhérents, sollicite les divers partenaires du système éducatif ainsi que les éditeurs de manuels scolaires avec lesquels s'établissent de nombreuses collaborations. Peu à peu, des structures ou des outils voient le jour pour mieux relier les uns aux autres...

le 29 novembre 1973, une circulaire *précise les fonctions* des Conseillers Pédagogiques Adjoints aux Inspecteurs Départementaux de L'Éducation Nationale (CPAIDEN)... Dans le même temps les fonctions des conseillers pédagogiques se diversifient : généralistes et spécialistes s'y retrouvent. Circulaire « DEYGOUT » N°73-508.

1975 : le B.O. du 12 juin apporte une réponse indiciaire après 15 ans d'exercice de la fonction en assimilant le C.P.C. aux directeurs d'école annexes (D.E.A.)

1978 marque une étape importante dans l'organisation de l'ANCP. Avec le désir d'afficher l'ancrage de l'Amicale dans un réseau national, le Bureau décide de décentraliser le congrès à Nantes, où doit être élu un nouveau président. Paris continue d'accueillir le conseil d'administration et les diverses commissions qui assurent le travail de réflexion et de propositions...

1981 : une année décisive qui voit apparaître **le jour du premier congrès à ANNECY** sous la thématique de « *La notion d'éveil dans l'enseignement de l'histoire* ». Plusieurs jours de regroupement national sont organisés dans le but de mutualiser, d'échanger, de rencontrer des universitaires, chercheurs, éditeurs sous la thématique ci-dessus. C'est aussi un temps fort pour les actualités de l'association : conseils d'administrations, plénières en direction des nombreux adhérents. C'est l'occasion de rencontres avec les différents syndicats... (voir tableau joint : « Les congrès depuis 1981 »)

1985 : l'examen requis pour les fonctions de C.P.C : le C.A.E.A. (certificat d'aptitude pour enseigner dans les écoles annexes) devient le C.A.F.I.M.F. (certificat d'aptitude aux fonctions de maître formateur)

En 1987, Le certificat d'études a disparu, l'accès au collège est pour tous, les écoles sont mixtes, les besoins évoluent d'autant plus que la source des « remplaçants » se tarie... La fonction de conseil s'oriente vers l'accompagnement pédagogique de tous les maîtres pour ouvrir l'école vers cette société « nouvelle » ; elle doit s'adapter aux besoins nouveaux. Prenant en compte cette mutation le nouveau bureau national, rencontre le ministre de l'Éducation nationale, René MONORY, qui souhaite apporter une réponse rapide à la demande du premier ministre, Jacques Chirac, concernant le développement des enseignements artistiques. Il reçoit les arguments de l'ANCP sur l'utilité première de renforcer l'action en faveur des écoles directement avec le concours des *conseillers pédagogiques spécialistes en éducation musicale et en arts plastiques*...

L'année 1989 : va entraîner une cascade de profonds bouleversements dans l'organisation de l'École et la formation des maîtres : création des cycles et des conseils d'écoles, remplacement des écoles normales par les IUFM et, par voie de conséquence, création du corps des professeurs des écoles... Si, depuis longtemps, la compétence des conseillers pédagogiques est admise dans les départements, c'est maintenant l'Association qui se mobilise pour que chacun soit reconnu au plan national par les partenaires du système éducatif. Elle démultiplie l'information, lance une enquête dépouillée et analysée par la « Commission Évolution de la fonction ». Elle diffuse, notamment, un « *Guide du Conseiller Pédagogique* ». Les « *Actes des Congrès* » devancent souvent les préoccupations pédagogiques du moment, - la revue « *Échanges* » s'étoffe, s'ouvre aux partenaires de l'ANCP et accompagne résolument l'actualité pédagogique...

1993 : la création du « Prix des Conseillers Pédagogiques » en partenariat avec le SEDRAP qui édite et diffuse l'œuvre de littérature de jeunesse de chaque lauréat... Ces derniers sont des CPC, des professeurs des écoles, de collège de lycée... Tous les genres littéraires sont acceptés...

Premier acte de confiance, le ministère consulte l'ANCP sur la rédaction des nouveaux programmes.

1995 : Le CAFIMF devient CAFIPEMF (certificat d'aptitude aux fonctions de professeur maître formateur) et CAFA pour les formateurs du second degré... (les épreuves sont modifiées...)

1996 : B.O. n° 18 du 2 mai 1996 détaille les missions et fonctions du CPC de circonscription et la note de service du 14 avril reconnaît comme « profession » les CPC avec leur nouvelle dénomination est CPC (Conseiller Pédagogique de Circonscription). Cette appellation s'applique uniformément à tous, y compris les spécialistes, avec toutefois une exception pour des collègues EPS qui ont fait l'objet d'une appellation départementale (CPD). Le président de l'association obtient du ministère la co-organisation de la formation des CPC par des stages nationaux. Ces stages constituent le socle d'une formation unitaire pour les futurs conseillers pédagogiques, dans la perspective d'une validation d'un diplôme en ingénierie éducative...

1999 : Jack LANG, ouvre le congrès de Blois, ville dont il est maire. Le bureau national entretient le dialogue avec le ministère concernant le projet de « bassin », qualifié de nouvel espace de référence. Madame Viviane BOUYSSSE, Chef du Bureau des Ecoles, aborde la question de la coopération entre IMF et CPC...

2002 : L'ANCP modifie les statuts en précisant que le président de l'association doit obligatoirement exercer la fonction de CPC durant son mandat. La revue numérique ANCP-FI@sh est lancée... Première femme élue comme présidente de l'association...

2006 : L'association privilégie la communication interne et externe avec la mise en œuvre et le développement de son site internet. Les colloques inter-académiques annuels remplacent les journées académiques. Les orientations : « Se connaître, se faire connaître, se faire reconnaître » s'inscrivent dans la continuité de l'échange, la mutualisation entre ses membres et ses partenaires...

2009 : La vie associative de l'association se développe et se renforce à l'échelle départementale et régionale avec la mise en œuvre de colloques et autres initiatives locales. Les partenariats avec les éditeurs, les associations, et syndicats qui partagent les valeurs de l'ANCP s'accroissent...

2012 : L'ANCP est présente dans le dynamisme de la refondation de l'école et participe aux débats qui animent les différents acteurs de l'éducation. Cette année marque aussi l'élargissement de l'ANCP aux autres formateurs. Les statuts sont renouvelés pour acter cette nouvelle ouverture. L'ANCP devient ANCP&AF (et Autres Formateurs). L'association continue avec pugnacité son chemin vers la reconnaissance de la profession.

2014 : « Partager, former, se former, s'affirmer » deviennent les lignes de conduite de l'association. Les liens tissés au travers de nombreuses conventions avec les partenaires de l'école se renforcent.

2015 : reconnaissance institutionnelle forte : Le B.O. N°29 du 16 juillet 2015 annonce dans ses partenariats : l'Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public : l'Association nationale des conseillers pédagogiques « Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 9 juillet 2015, *l'Association nationale des conseillers pédagogiques qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.* »

Cette même année, au mois de mai lors du congrès des Eyzies de Tayac, l'association fête ses 50ans
...

Les huit commissions de travail sont regroupées en trois pôles : pôle « Langage » - pôle « Formation » - Pôle Relations » et groupe « Orientation »...

2018 : L'association suit toujours avec attention les politiques éducatives qui se succèdent... Elle reste un acteur incontournable de l'Ecole au service de tous les élèves dans une République qui garantit l'accès à l'éducation et à la culture pour tous dans une égalité territoriale et sociale... Les axes de la mandature en cours (2018/2021) s'organisent autour de 4 axes : Partage – Innovation – Expertise – Simplification... Les 8 commissions travaillent toujours autour des thématiques qui leurs sont propres et alimentent le site de l'ANCP&AF avec leurs travaux pédagogiques de qualité... Les rendez-vous de travail sont fixés lors de journées de regroupements en octobre et en janvier de chaque année en direction des délégués départementaux et académiques...

2020 : La situation sanitaire nationale contraint l'association à annuler le congrès 2020 domicilié à Strasbourg en mai, les membres du bureau décident d'ouvrir l'accès du site de l'ANCP et AF à tous les formateurs adhérents ou non dans un esprit de mutualisation et de solidarité...

Corinne CHLEQ-BARD

Vice-Présidente ANCP&AF

